

Questions-réponses « L'utilisation des transports en commun pour les élèves du collège Le Goffic »

Actualisée le 30/10/2020

Quelles sont les obligations liées à la situation sanitaire depuis la rentrée ?

A la date du 30/10/2020, ces obligations étant susceptibles d'évoluer dans les prochains jours :

Le port du masque est obligatoire et les bus sont désinfectés quotidiennement.

La distanciation physique n'est plus une obligation dans le transport en commun. Dans les bus, un marquage d'une place sur deux incite à s'espacer lors d'une faible fréquentation. Toutes les places assises sont utilisables lors d'une forte fréquentation.

Quelle est la distinction entre un car et un bus ?

Le bus ou autobus est un type de véhicule faisant référence à un usage urbain ou périurbain dans lequel la vitesse est relativement faible et les arrêts fréquents. On y autorise donc le transport de personnes « debout ». Sur Lannion, les bus des lignes A, B, C, F sont accessibles à tout usager avec un ticket unitaire, hebdomadaire ou mensuel mais aussi aux détenteurs d'abonnement scolaire.

Les cars ou autocars sont des véhicules utilisés pour des trajets plus longs. Ils permettent d'effectuer des transports entre deux villes ou plus. En raison de cela, les passagers sont obligatoirement assis. Et doivent attacher leur ceinture de sécurité.

Selon son lieu de résidence, votre enfant peut donc utiliser les lignes urbaines (avec des tickets ou un abonnement) ou un des cars des transports scolaires (uniquement sur abonnement).

A quels services les tickets Tilt permettent-ils d'accéder ?

Les tickets permettent d'accéder uniquement au réseau Tilt (ligne A, B, C, D, E, F, 30, Macareux) mais pas aux cars scolaires.

Les horaires du réseau Tilt sont consultables ici :

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

A quels services la carte d'abonnement scolaire permet-elle d'accéder ?

La carte de transport scolaire est valide pendant un an (jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours), avec ce titre de transport, l'élève peut utiliser l'ensemble des lignes du réseau Tilt, qu'elle soit scolaire ou urbaine : ligne A, B, C, D, E, F, 30, Macareux.

Les horaires du réseau Tilts ont consultables ici :

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

Le fonctionnement et les horaires du transport scolaire sont présentés ici :

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/transport-scolaire-inscriptions-et-horaires.html>

Après les cours, comment rejoindre le Centre-Ville depuis le collège notamment pour des activités extra scolaires (Médiathèque, Ecole de musique, Sport).

Les élèves peuvent rejoindre le centre-ville avec les lignes urbaines A (départs 15h11, 16h11 et 16h41) et B (départ 16h11 ou 16h38 jusqu'à Abattoir), ainsi que le pôle sportif de Park Nevez avec la navette inter-établissement (16h40).

Cette navette est utilisable avec des tickets de bus Tilt comme pour les lignes urbaines dans la limite des places disponibles car les élèves titulaires d'un abonnement scolaire sont prioritaires et que les élèves ne peuvent pas voyager debout dans ce car. Pour information, il n'est pas possible d'acheter des tickets à bord du car qui fait la navette. Ces tickets sont vendus dans les Offices de Tourisme Communautaire, notamment celui de Lannion.

Questions relatives au réseau Tilt

Le bus de ville passe parfois sans s'arrêter devant le collège.

Les lignes urbaines ne s'arrêtent pas systématiquement à tous les arrêts si aucun passager ne souhaite descendre. Les passagers souhaitant monter doivent attendre à l'abri destiné à cet effet et faire signe au conducteur.

Y a-t-il un retour prévu le soir pour les arrêts de la ligne B Kroas Hent et Abattoir ainsi que l'arrêt Troguéry ?

Ce retour n'était pas prévu dans le Guide horaires. Après la mise en place d'une solution provisoire à la rentrée, une solution a été mise en place pour le reste de l'année depuis le 12 octobre. Un nouveau service desservant ces 3 arrêts a été ajouté. Il part à 16h38 du collège Le Goffic, dessert l'arrêt Kroas Hent à 16h40, Abattoir à 16h42 et Troguéry à 16h45. Ces horaires sont en ligne sur le site de Lannion-Tregor Communauté (lignes B et C)

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-tilt.html>

Comment faire pour rejoindre le collège depuis la rive Gauche de Lannion (Loguivy, Bel Air, Pen Ar Ru) ?

Pour se rendre au collège, les élèves de ces secteurs peuvent prendre la Ligne C seule, ou en correspondance avec la ligne A.

Correspondances possibles :

- Pour un début de cours à 8h, arrivée à la gare par la ligne C à 7h23 à Gare Clémenceau et correspondance avec la ligne A à 7h35 pour une arrivée à St Yves (collège) à 7h45
- Pour une sortie des cours à 16h30, prendre la ligne A à 16h41 jusqu'à Gare Clémenceau 16h51 puis la ligne C en correspondance à 16h56.
- Pour un début de cours à 9h pour lequel il n'y a pas de desserte de l'arrêt St Yves (collège) par la ligne C, il est possible de prendre la ligne C jusqu'à l'arrêt Gare Clémenceau à 8h14 puis une correspondance avec la ligne A à 8h35 pour une arrivée à St Yves (collège) à 8h47
- La ligne 30 dessert également Ploulec'h Bel Air.

La ligne A ne va pas jusque Ploubezre le soir

En effet, le bus de 17h11 dessert Ploubezre mais pas celui de 16h41. Nous allons étudier l'opportunité pour les prochains horaires que le bus de 16h41 ait pour destination Ploubezre et non Hôpital en étudiant l'impact pour les autres usagers.

Cependant, en prenant la navette inter-établissement vers la plateforme Cordiers / Park Nevez, les abonnés peuvent utiliser les lignes scolaires L11-4 et 11-4Bis qui desservent Ploubezre.

Pour les enfants résidant sur Lannion qui prennent les bus des lignes urbaines, les temps de trajet sont parfois longs alors que les enfants habitent à quelques kilomètres de l'établissement.

La fréquence des arrêts est plus importante sur les lignes urbaines où l'habitat est plus dense que sur les autres secteurs du territoire, une des conséquences est l'allongement des temps de trajet. Nous allons cependant étudier la possibilité de raccourcir certains circuits.

La ligne B ne va pas jusque Beg leguer

En effet, hors période estivale, la ligne B ne dessert pas Beg Leguer. Cependant, contrairement à la très grande majorité des circuits scolaires, deux horaires de car sont proposés le matin pour un début des cours à 8h et à 9h et trois horaires sont proposés le soir pour une sortie des cours à 15h30, 16h30 et 17h50. Certains circuits scolaires du territoire ne proposent qu'un cours le matin pour 8h et un horaire le soir pour 17h50.

La ligne C est bondée

La capacité d'un bus est beaucoup plus élevée que celle d'un car, un bus comporte un nombre conséquent de places debout alors qu'un car comporte uniquement des places assises. D'après les conducteurs de la ligne C, il n'y a pas de surcharge actuellement. Certains enfants allant à Abattoir ou Kroas Hent le soir ont temporairement pris la ligne C ce qui a pu expliquer la surcharge mais un bus a été ajouté le soir pour ces arrêts.

Il est également possible de prendre la ligne C en correspondance avec la ligne A à l'arrêt Gare Clémenceau. La ligne C permet aux lycéens résidant Rive Gauche de se rendre au lycée Le Dantec. Elle permet également aux collégiens résidant dans le secteur du lycée Le Dantec (Centre-ville Rive Droite) de se rendre dans leur collège de secteur qui est le collège Coppens. Le circuit pour les élèves venant de Loguivy les Lannion pourra être réétudié pour l'an prochain suite à cette première année de mise en place des circuits pour desservir le nouveau collège.

Questions relatives aux cars de transport scolaire

Comment fonctionnent les transports scolaires sur Lannion ? Pourquoi certains élèves passent-ils par Park Nevez et rue des Cordiers ?

Afin de limiter le trafic de car scolaire dans les communes comportant plusieurs établissements secondaires, les élèves sont regroupés sur des « plateformes » et doivent emprunter des navettes pour rejoindre leur établissement. A Lannion cette plateforme est située aux abords du complexe sportif Park Nevez près du Lycée le Dantec, rue des Cordiers et avenue de Park Nevez.

Ce système est également mis en place à Perros-Guirec et à Tréguier où tous les élèves sont rassemblés sur des plateformes similaires.

Les horaires des navettes sont consultables ici, à la rubrique « Le système de navette »

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/transport-scolaire-inscriptions-et-horaires.html>

Est-ce que LTC gère l'ensemble des cars de transport scolaire sur son territoire ?

Non, certains cars scolaires à l'est du territoire ne sont pas gérés par LTC : il s'agit des lignes BreizhGo gérées par la Région. Les lignes concernées circulent et desservent des communes du territoire mais leur terminus est sur une commune qui n'est pas dans le périmètre de Lannion Trégor Communauté. Il s'agit des lignes :

- N°6 Lannion-Guingamp-Saint Briec qui dessert Cavan, Caouennec-Lanvezeac
- N°10 Lannion- Plouec du Trieux qui dessert Langoat, La Roche-Jaudy
- N°14 Lannion-Belle Isle en Terre qui dessert Plounevez Moedec
- N°27 Lannion-Paimpol qui dessert Tréguier

Quand est-ce que mon enfant doit porter son Gilet Haute Visibilité ?

Le port du Gilet Haute visibilité par vos enfants est obligatoire lorsqu'ils empruntent les transports scolaires de Lannion Trégor Communauté.

En effet, c'est au cours du trajet domicile-arrêt de car que le nombre d'accidents est le plus élevé en France. Le jour, ce gilet orange est visible à 300m. La nuit, les bandes réfléchissantes sont visibles à 150 m. L'activité des transports scolaires se déroulant essentiellement tôt le matin ou tard le soir, la visibilité des enfants est en effet réduite, notamment en période hivernale.

Aussi, lors de son trajet depuis son domicile jusqu' à son entrée dans l'établissement scolaire, l'enfant doit porter son gilet. Il doit également présenter sa carte lors de la montée dans le car, ces deux éléments constituent le titre de transport.

Lorsqu'ils quittent le car, les usagers doivent impérativement attendre que le car soit parti avant de traverser. En aucun cas ils ne doivent traverser devant ou derrière le car. Ceci pour éviter tout accident avec le car, mais aussi avec les véhicules qui doublent le car ou arrivent sur l'autre voie et ne voient pas les enfants cachés par le car.

Est-ce que mon enfant doit s'attacher dans le car ?

Oui, le port de la ceinture est obligatoire dans les autocars. Lorsque les parents inscrivent leur enfant ils prennent connaissance du règlement intérieur des transports qui rappelle cette loi. Il est de la

responsabilité du passager d'attacher sa ceinture, en cas de contrôle, la contravention est adressée aux usagers ou à son représentant légal.

Il n'y a pas de coordination entre les navettes et les cars scolaires, les cars n'attendent pas que la navette arrive.

Le matin, les navettes doivent partir après l'arrivée de tous les cars. Le soir, le départ des cars est calé après l'arrivée des navettes desservant les établissements. En cas d'incident n'hésitez pas à le signaler par mail au service transport à info-usagers@lannion-tregor.com afin que nous fassions un rappel aux prestataires transporteurs chargés des lignes concernées.

Pourquoi certains cars passent directement par Le Goffic ?

Il s'agit des lignes situées au Nord-Ouest de la ville qui passent par le boulevard d'Armor et donc devant le collège le Goffic pour se rendre ensuite à la plateforme Cordiers/ Park Nevez

Certains cars scolaires arrivent trop tôt au collège Le Goffic (7h30) pour un début des cours à 8h.

Les horaires des lignes sont calés pour permettre à l'ensemble des élèves de rejoindre leur établissement pour cela les élèves doivent arriver à Le Dantec au plus tard à 7h40. Les lignes qui passent devant le collège le Goffic s'arrêtent pour déposer les élèves de l'établissement (par conséquent, ces élèves arrivent tôt).

Le collège le Goffic ouvre ses portes à 7h30, les élèves sont accueillis dans l'établissement par l'équipe éducative dès cette heure. Ils ne restent pas devant le collège.

Pour les élèves de Serval, il est possible de prendre le bus B à 7h25 (Serval Calvaire) qui arrive à 7h36 à l'arrêt St Yves (collège).

Les horaires des cars ne sont pas adaptés aux emplois du temps : il n'y a pas de car quand les enfants terminent à 15h30 ou qu'ils commencent à 9h ?

Les horaires des transports scolaires sont calés sur les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements secondaires soit 8h et 16h30 pour les collèges, (17h50 pour le lycée le Dantec). Le transport scolaire assure un aller et un retour par jour minimum pour le plus grand nombre d'élèves, la variété des emplois du temps des établissements et des élèves ne peut être prise en compte. Cependant, tout abonné au transport scolaire a accès également aux lignes dites commerciales du réseau TILT.

Par exemple, pour la ligne 30 (Ploumilliau, St Michel, Plestin-les-Grèves), il y a le matin un car qui s'arrête à Géant Lannion à 08h27 qui permet de rejoindre le collège pour un début des cours à 9h soit à pied soit en correspondance avec la ligne A (8h38 Géant).

Les horaires des cars le mercredi ne permettent pas aux collégiens de manger au self.

Nous comprenons la problématique car la facturation au collège est obligatoirement établie pour 5 repas mais nous ne pouvons pas adapter l'ensemble des circuits scolaires en tenant compte du repas du mercredi midi car cela imposerait un départ de l'ensemble des cars vers 13h.

Cela dépend en fait des circuits scolaires.

Les derniers départs de la ligne 30 sont en effet à 12h40 mais d'autres lignes partent à 13h. Ces lignes sont empruntées par de nombreux lycéens peu nombreux à manger à la cantine le mercredi midi d'où la difficulté de retarder ces départs car cela aurait un impact pour de nombreux autres élèves du

secteur de Lannion qui terminent à 12h voire 11h55 pour certains et ne souhaitent pas manger à la cantine.

Nous pourrions soutenir auprès du Conseil Départemental une demande des fédérations de parents d'élèves sollicitant la mise en place d'un tarif excluant le mercredi.

Y a t'il des cars scolaires pour les enfants inscrits à l'UNSS le mercredi après-midi ?

Le service transport scolaire est adapté aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements qui ferment tous à 12h ou 12H30 le mercredi. Cela n'inclut pas les activités extra-scolaires ni les activités sportives tels que proposé par l'UNSS le mercredi midi.

Comment faire une demande de création de point d'arrêt de car scolaire ?

Toute nouvelle demande doit être faite par les parents auprès de leur mairie qui émet un avis avant de le transmettre au service transport de LTC.

Chaque création de point d'arrêt a un impact pour les élèves empruntant le circuit concerné : augmentation du temps de trajet, détour... aussi la création de nouveau point d'arrêt est soumis à des règles votées en conseil communautaires et inscrites au règlement intérieur des transports scolaires.

Une des règles fait référence aux établissements de secteur. En effet, les enfants sont rattachés à un établissement de secteur en fonction de leur adresse de résidence, cette liste est départementale.

Mon enfant doit traverser une route dangereuse pour rejoindre son arrêt, à qui dois-je signaler ce problème ?

Les aménagements des bas-côtés, passage piétons et éclairage sont du ressort de la mairie ou du Conseil départemental (en fonction de la classification de la route).

La surcharge dans les cars et les modifications des horaires en cours d'année ont-ils une explication?

Les effectifs des cars fluctuent d'un jour à l'autre et d'un horaire à l'autre en fonction des emplois du temps et des organisations familiales.

Lors des premières semaines de reprise des cours, les emplois du temps des élèves sont encore modifiés et les enfants n'ont pas encore tous leurs cours notamment les options au lycée. Le service transport scolaire est en lien constant avec les conducteurs pour réagir lorsqu'une ligne est surchargée. Lorsque cela se confirme, soit le circuit est modifié (l'arrêt avec le plus d'élèves est desservi par une autre ligne où il reste de la place), soit un doublage est mis en place (2 cars au lieu d'un seul).